



GUIDE PRATIQUE DE CANDIDATURE AUX PROJETS 2010

EN RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

PROMOUVOIR

ET METTRE EN PLACE

DES OPÉRATIONS

D'ÉCOMOBILITÉ

SCOLAIRE

MARCHONS VERS L'ÉCOLE !

COORDINATION
GÉNÉRALE





UN GUIDE PRATIQUE ?

POURQUOI

Depuis 2002, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME soutiennent la démarche d'écomobilité scolaire Marchons vers l'école (MVE) dont l'objectif est d'appuyer les initiatives locales permettant l'accompagnement à pied des scolaires. Pour cela, ces deux institutions et d'autres partenaires assurent le financement de l'animation Marchons vers l'école.

Notre équipe est composée de structures spécialisées dans l'organisation des déplacements urbains et dans l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Notre rôle est d'apporter une aide aux communes, parents, associations et écoles qui souhaitent s'impliquer dans une opération MVE.

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter, en quête d'une information, d'une aide méthodologique pour monter un projet ou pour être assistés dans la mise en place d'un pédibus quotidien.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins et pour pouvoir appuyer les projets les plus motivés, l'animation a mis en place un appel à projet. Ce guide a été conçu pour vous aider à y répondre.

L'animation Marchons vers l'école PACA

En dehors de l'appel à projet MVE PACA, tout porteur de projet peut bénéficier d'une assistance générale qui a pour but d'apporter des réponses concrètes à toutes vos demandes initiales. Pour cela, contactez l'animation ou votre relais local (contacts au verso du document).

Qu'est-ce qu'un projet ?

Un projet Marchons vers l'école est un ensemble de dispositions prises qui concourt au bon fonctionnement d'un ou plusieurs pédibus et/ou vélobus desservant un site scolaire au moins deux fois par semaine et si possible chaque jour.

Un site scolaire comprend une ou plusieurs écoles suffisamment proches pour être desservies par les mêmes pédibus et/ou vélobus.

Dans les cas les plus fréquents, un site comprend un groupe scolaire ou deux écoles : une maternelle et une élémentaire.

Qui peut répondre ?

La demande d'assistance méthodologique peut être présentée par des associations, des collectivités locales, des établissements scolaires, des parents d'élèves.



De quoi peut-on bénéficier ?

Selon le niveau d'avancement du projet, l'animation MVE vous propose une assistance méthodologique et sur mesure composée :

→ d'une aide à l'organisation d'une **rencontre**, en présence d'un membre de l'animation, avec les intervenants locaux porteurs du projet (parents, municipalité, directeur d'école et enseignants) comprenant une visite sur place du site scolaire concerné et un examen de ses conditions d'accessibilité ;

→ d'une aide à la réalisation d'un **diagnostic** de la desserte de l'école, de son accessibilité par les modes doux (marche à pied, vélo) ;

→ de la participation d'un membre de l'animation à une **réunion de lancement** associant le plus grand nombre possible d'acteurs concernés pour les mettre en relation et favoriser leur implication dans un projet commun partagé ;

→ des renseignements sur des **programmes d'accompagnement** à caractère pédagogique ;



Quels projets peuvent bénéficier d'une aide sur mesure ?

Pour être éligible, un projet doit répondre à plusieurs critères :

→ **mettre en place**, puis **pérenniser** un pédibus et/ou un vélobus avec l'objectif d'arriver à une fréquence quotidienne ;

→ **réunir les trois acteurs concernés** : faire collaborer la municipalité, les enseignants, les élèves et les parents.

Chacun a un rôle à jouer :

- **la municipalité** : sécurisation des cheminements et des parcours, soutien organisationnel et logistique...
- **les enseignants** : diffusion de l'information, prolongement pédagogique de la démarche d'écomobilité...
- **les parents d'élèves** : organisation et accompagnement...

L'ensemble des dispositions annoncées pour la mise en place d'un pédibus et/ou vélobus doit être validé et partagé par chacun des partenaires.

→ **autres critères**

- la motivation des trois acteurs (partenaires) et le niveau d'implication ;
- le contexte du projet : la configuration urbaine de l'agglomération, du quartier ;
- les initiatives antérieures ;

- l'équilibre régional de l'implantation des projets en fonction du nombre de projets ;
- le/les lien(s) possible(s) avec divers projets de planification (Plan Local d'Urbanisme, Charte pour l'Environnement, Plan de Déplacements Urbains...).

Le projet peut se situer à différents stades de la mise en œuvre.

Il peut s'agir :

- d'un **projet à initier**. Il doit dans ce cas, clairement montrer le processus de mise en place de pédibus : les phases de concertation entre les acteurs, les perspectives d'engagement et les moyens mis en œuvre pour la réalisation d'un projet pédibus/vélobus.
- d'un **projet existant** qui tend vers une pérennisation, comprenant un ou plusieurs pédibus existant(s) fonctionnant à une fréquence régulière et qui pourrait être rendu quotidienne. Selon l'avancement de l'opération, un processus de concertation nécessaire pour faciliter la pérennisation peut être inclus dans le projet présenté.
- d'un projet **ayant existé et souhaitant redémarrer**. L'arrêt du ou des pédibus est dû à la démotivation d'un ou de plusieurs acteurs. Il s'agit alors de les motiver à nouveau et de reconstituer une organisation des accompagnements.

→ d'une assistance sur les problèmes de **sécurité** des cheminements avec des conseils et des propositions pour la définition des circuits de pédibus ou de vélobus ;

→ d'une aide dans la mise en place d'un plan d'information et de **communication** auprès des acteurs locaux ;

→ d'une aide matérielle sous la forme d'un ensemble de documents méthodologiques, d'outils pédagogiques et de communication.



CÔTÉ PRATIQUE

→ Comment répondre ?

Pour déposer un dossier de candidature :

- téléchargez le formulaire sur : www.cpie-paysdaix.com > espace utile > télécharger un fichier,
- ou demandez un exemplaire auprès du relais local le plus près de chez vous.

→ Dépôt du dossier

Dûment rempli, le dossier doit être retourné par courrier postal en 1 exemplaire ou par courrier électronique jusqu'au **5 février 2010*** à **votre relais local** le plus proche (voir encadré ci-contre).

→ Quelle est la procédure d'instruction ?

Après instruction des dossiers, un comité de sélection, composé de représentants de la Région et de l'ADEME, partenaires de l'équipe, ainsi que des autres partenaires (Éducation Nationale, mécènes...) se réunit une ou deux fois par an pour les décisions d'attribution de l'aide.



Vous êtes ensuite informés des résultats (projet refusé ou retenu) dans les deux semaines suivant la sélection.

Quelques exemples de pédibus

La lettre électronique**, éditée par l'animation MVE, vous permet d'accéder à des informations et des témoignages de différentes opérations d'écomobilité scolaire.

Vous y trouverez également divers liens pratiques pour « tout savoir » sur Marchons vers l'école.

* En fonction du nombre de demandes, un deuxième dépôt de dossiers devra se faire. En ce cas, l'animation communiquera la date ultérieurement.

** Téléchargeable sur le site www.cpie-paysdaix.com

NOS PARTENAIRES



COORDINATION GÉNÉRALE

CPIE* DU PAYS D'AIX

Domaine du Grand Saint-Jean
4855, chemin du Grand Saint-Jean
13540 Puyricard
Tél.: 04 42 28 25 10
Contact : François Alias
alias-cpie@orange.fr

assisté du BUREAU D'ÉTUDES ÉCLAT

RELAIS LOCAUX

BOUCHES-DU-RHÔNE ET VAR

CPIE* DU PAYS D'AIX
(voir coordonnées ci-dessus)

BUREAU D'ÉTUDES ÉCLAT
Contact : Catherine Myard
Tél.: 04 91 62 66 67
c.myard@gmail.com

Contact : Laurent Boudes
Tél.: 04 42 22 42 20
l.boudes@laposte.net

⚠ Les communes membres du Parc naturel régional du Luberon ne sont pas concernées par l'appel à projet et sont invitées à contacter directement l'assistance écomobilité du Pnrl au 04 90 74 71 96.

* Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

HAUTES-ALPES

CPIE* DE HAUTE-DURANCE
35 rue Pasteur
05100 Briançon
Tél.: 04 92 20 04 69
Contact : Philippe Wyon
cpie.philippe@free.fr

ALPES DE HAUTE-PROVENCE ⚠

CPIE* ALPES DE PROVENCE
Château de Drouille
04100 Manosque
Tél.: 04 92 87 58 81
Contact : Jean-Michel Aguilon
contact@cpie04.com

VAUCLUSE ⚠

CPIE* DU PAYS DE VAUCLUSE
25 bd Pons
84800 Isle-sur-la-Sorgue
Tél.: 04 90 27 08 61
Contact : François-Guillaume Heurté
cmeapie84@cme-cpie84.org

ALPES-MARITIMES

CPIE* DES ÎLES DE LÉRINS
ET PAYS D'AZUR
1 Place des Orangers
06400 Cannes
Tél.: 04 93 39 26 80
Contact : Jérôme Rodriguez
jerome.cpieazur@gmail.com